LA LOI SUR L'AMNISTIE modifiée par le sénat revient devant la chambre

Elle s'appliquera aux délits commis avant le 1er juillet 1937 selon un amendement de M. Langumier, qui a été adopté

La séance de la Chambre est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. E. Herriot.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adpoté par la Chambre des Députés, adopte avec modifications par le Sénat, portant amnistie.

M. René MICHARD, rapporteur, monte à la tribune et constate que le Sénat a apporte au projet de loi des modifications sévères. Le Sénat a voulu restreindre la loi d'amnistie.

L'orateur s'étonne que le Sénat n'ait pas admis le texte voté par la Chambre, alors qu'il a voté antérieurement des projets de loi portant amnistie plus généreuse. Aussi la Commission de législation civile propose-t-elle de reprendre presque entièrement le texte voté par la Chambre.

Le Sénat a cependant accordé l'amnistie aux fraudeurs d'alcool, aux bouilleurs de cru qui ont privé le Trésor de sommes importantes.

M. René RICHARD, s'étonne encore que le Sénat ne se soit pas montré aussi généreux en faveur des fonctionnaires. Nous avons accepté de supprimer un certain nombre d'articles. La démocratie pour être juste doit être généreuse (Applaudissements gauche et extrême gauche).

La discussion des articles

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

Un amendement de M. Drouot étendant le bénéfice de l'amnistie aux faits commis antérieurement au 31 Décembre 1936 au lieu du 22 Décembre 1936, est accepté par le Gouvernement et la Commission.

M. LANGUMIER (Seine). Communiste demande que l'amnistie soit accordée pour tous les faits commis avant la promulgation de la présente loi. L'orateur estime que des communistes ont été trop sévèrement frappés « alors que des fascistes comme l'abbé Lambert ont été condamnés à des peines insignifiantes » (Excl. droite).

M. POITOU-DUPLESSY. — Ce sont vos amis qui l'ont assassiné.

M. René RICHARD, rappelle que la Commission a déjà repris la date du 22 Décembre alors que le Sénat avait adopté la date du 14 Juillet 1936. Il propose comme conciliation la date du 1er Janvier 1937:

M. PLARD (Aube). — Déplore la lenteur avec laquelle le Sénat a procédé à l'examen du projet de loi. Le geste d'amnistie ne va-t-il pas paraître trop tardif? Le député de l'Aube demande que les délits soient amnistiés jusqu'au 1er Juillet 1937.

M. LANGUMIER. — Je me rallie à cette proposition.

M. DROUOT. — Si M. Langumier ne retire pas son amendement, il va retarder le vote de la loi par le Sénat.

L'amendement de M. Langumier est adopté par 322 voix contre 285

M. TIXIER-VIGNANCOUR. — En acceptant la date du 1er juillet, nous aurons en effet l'air de quelque chose.

L'amendement de M. Langumier tendant à amnistier les délits prévus par la loi et commis avant le 1er juillet 1937 — amendement repoussé par le gouvernement et la commission — est mis aux voix par scrutin et adopté par 322 voix contre 285.

Quelques amendements sont repoussés dont un de M. Parmentier

M. Xavier VALLAT (Ardèche) demande au gouvernement d'accepter la proposition du Sénat qui excepte de l'amnistie ceux qui ont excité des militaires à la désobéissance (art. 25 de la loi du 29 juillet 1881). L'amendement de M. Xavier Vallat est repoussé à mains levées.

M. PARMENTIER (Nord) soutient un amendement tendant à excepter de l'amnistie ceux qui se sont introduits par menaces ou violences dans le domicile d'autrui, délit prévu par l'alinéa 2 de l'article 184 du code pénal.

M. SEROL, président de la commission de législation civile, combat l'amendement. L'amendement de M. Parmentier est repoussé à mains levées.

M. ROULLEAUX-DUGAGE (Orne) soutient un amendement tendant à reprendre le texte du Sénat en faveur des bouilleurs de cru.

M. René RICHARD, rapporteur, signale que le texte du Sénat accorde l'amnistie à tous les bouilleurs de cru quelle que soit l'importance de la fraude. Nous n'avons accordé l'amnistie qu'à des petits fraudeurs.

M. VINCENT-AURIOL, garde des sceaux, déclare qu'on ne peut amnistier des professionnels de la fraude. L'amendement de M. Rouilleaux-Dugage est mis aux voix par scrutin et repoussé par 246 voix contre 175.

M. QUINSON (Ain) soutient un amendement tendant à amnistier certains petits bouilleurs de cru ayant contrevenu à la loi.

M. VINCENT-AURIOL. — Tous les petits bouilleurs de cru sont amnistiés Vous avez donc satisfaction.

M. Pierre MICHEL. — Comment peut-on délimiter le petit bouilleur du gros bouilleur de cru.

M. René RICHARD. — Au-dessus de vingt litres d'alcool pur, nous avons le droit d'estimer qu'il s'agit de gros fraudeurs.

M. VINCENT-AURIOL attire l'attention de la Chambre sur le danger que courra la loi, si on la surcharge à chaque instant.

M. BARBOT (Ille-et-Vilaine) appelle la bienveillance du Ministre de la Justice sur les cultivateurs ayant commis une infraction à la loi sur le « carburant poids lourd ».

L'amendement de M. Quinson tendant à faire profiter de l'amnistie les bouilleurs de cru dont la quantité d'alcool fraudé ne dépasse pas 40 litres est mis aux voix par scrutin et repoussé par 352 voix contre 222. Le texte de la commission (20 litres) est adopté.

M. DE GRANDMAISON (Maine-et-Loire) soutient un amendement tendant à accorder l'amnistie pénale et fiscale à des boulangers ayant contrevenu à la disposition législative sur la consommation familiale du blé.

M. René RICHARD, rapporteur, combat l'amendement. L'amendement de M. De Grandmaison est mis aux voix par scrutin et repoussé par 321 voix contre 251. La séance est suspendue à 17 h. 20.

Les infractions à la loi sur les lotissements

La séance est reprise à 17 h. 45.

M. BRACHARD (Aube) soutient un amendement tendant à amnistier les propriétaires qui ont commis des infractions à la loi sur les lotissements.

M. SEROL, président de la commission de législation civile, combat l'amendement, car il ne faut pas introduire dans la loi des textes nouveaux, si on veut que celle-ci soit votée par le Sénat avant le départ des Chambres en vacances.

L'amendement de M. Brachard est adopté avec la demande de M. Sérol, demandant que cette amnistie ne s'applique qu'aux lotisseurs s'étant mis en règle avec l'administration ultérieurement à leur condamnation.

L'amendement de M. Lagumier proposant l'amnistie pour les volontaires de l'armée républicaine espagnole, pour avoir contrevenu à la non-intervention est repoussé par 331 voix contre 93.

L'article premier concernant l'amnistie sur les fraudes électorales est adopté.

Un amendement de M. Parmentier est adopté

L'amendement de M. PARMENTIER tendant à exclure de l'amnistie les fonctionnaires ou officiers ministériels qui ont délivré de faux passeports est adopté ainsi que l'article 2.

Plusieurs articles sont adoptés

L'article 3 est adopté.

Un amendement de M. PARMENTIER demandant la suppression de l'article 3 qui accorde l'amnistie à des faits qui ont entraîné une condamnation à une peine d'emprisonnement inférieure à 15 jours a été repoussé.

L'article 3 bis est adopté avec un amendement de M. QUINET, proposant la suppression de la restriction qui était contenue dans ledit article et ne rendant la nationalité française qu'aux déchus anciens combattants cités ou blessés.

L'article 4 est adopté.

Au sujet de l'article 5, M. Brachard soutient un amendement tendant à réintégrer dans leur emploi les cheminots révoqués dont certains attendent depuis 17 ans qu'une mesure de grâce intervienne en leur faveur.

Le président de la Commission, M. SEROL, estime que le texte proposé donne satisfaction à M. Brachard puisqu'il entraîne la réintégration obligatoire pour tous les fonctionnaires agents, employés, ouvriers des services publics ayant été l'objet de peines disciplinaires publics. Seuls ont été exceptés les faits ayant donné lieu à des sanctions pour manquement à l'honneur ou aux règles essentielles imposées par la gestion des caisses publiques ou le maniement des deniers d'autrui.

Un amendement de M. PARMENTIER tendant à reprendre le texte du Sénat est repoussé à mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée

Il a été décidé d'inscrire la suite de la discussion à la séance de demain à la suite de la discussion du projet de loi sur les dettes agricoles.

Un projet de loi rapporté par M. SCHUMANN relatif au recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire est adopté sans débat.

M. HERRIOT, rappelant que le débat sur l'élection de l'Indochine est inscrit à l'ordre du jour, MM. RAUZY, FOULD et CREYSSEL donnent des nouvelles de M. DE BEAUMONT, blessé dans un accident d'auto.

La séance est levée à 19 h. 50. Elle reprendra demain à 9 h. 30

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

4 Juillet 7e Série

MÉZIÈRES CHARLEVILLE

le Sanglier des Ardennes

vous apporte la Veine...

9000.

M. DE BEAUMONT, DÉPUTÉ DE LA COCHINCHINE, BLESSÉ DANS UN ACCIDENT D'AUTO, A PARIS

Paris, 1er. — Vers 4 h. ce matin, rue de Mirabeau, M. De Beaumont, député de la Cochinchine, circulant en automobile et voulant éviter une autre voiture venant en sens inverse et marchant à vive allure, a heurté un mur. M. De Beaumont, qui souffre de contusions à la jambe a regagné son domicile. Le commissaire de police d'Auteuil a ouvert une enquête.

Dans une lettre qu'il a adressée au président de la Chambre, M. De Beaumont, dont la validation devait être discutée demain, indique qu'un malencontreux accident l'immobilise et l'empêche de se défendre et qu'il s'en remet à la courtoisie de ses collègues.

LE CONGRÈS DES MÉDECINS ALIÉNISTES A NANCY

Nancy, 1er. — Hier s'est ouvert, à Nancy, sous la présidence d'honneur de M. Louis Marin, député, la 41e session du Congrès des Médecins aliénistes et neurologistes des pays de langue française. Le docteur Olivier, maire de Blois, a traité dans son discours inaugural de « l'optimisme », thème qui a été suivi avec beaucoup d'intérêt.

UN COLLIER DE DIAMANT DE MARIE-ANTOINETTE A ÉTÉ VENDU 950.000 FRANCS

Londres, 1er. — Un collier de diamants, ayant appartenu à Marie Antoinette, a réalisé aujourd'hui 950.000 fr. à la salle des vente Sothby. L'acquéreur est le maharajah de Barbhanga.

LE CONFLIT DE L'HOTELLERIE

Paris, 1er. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 h., en Conseil de Cabinet, à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Camille Chautemps. Le Conseil s'est terminé à midi.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Le Conseil a ensuite arrêté la liste des projets qu'il demandera aux Chambres d'inscrire à leur ordre du jour.

Le Conseil a examiné les affaires courantes et procédé à un échange de vues sur le conflit de l'hôtellerie.

Le conflit de l'Hôtellerie

L'échange de vues auquel les ministres ont procédé sur le conflit de l'Hôtellerie, a tenu la majeure partie du Conseil de Cabinet.

Il a été décidé que M. Camille Chautemps, président du Conseil, serait assisté de MM. Yvon Delbos ministre des Affaires étrangères; Février, ministre du Travail; William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat, dans l'entrevue qu'il devait avoir à l'issue du Conseil de Cabinet, avec les représentants de l'hôtellerie et de la restauration.

La délégation du Comité exécutif de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce des boissons est conduite par MM. Plottier et Gommy, présidents de la Confédération et de la Chambre nationale de l'hôtellerie.

Ceux-ci ont fait connaître aux membres de la Presse, en arrivant à l'hôtel Matignon, qu'après leur entrevue avec le Président du Conseil, ils se rendraient 14, rue d'Anjou pour mettre leurs collègues au courant de l'état des pourparlers.

D'autre part, les Ministres seront, au cours de leur entretien avec les délégués de l'hôtellerie, assistés de MM. Chaille et Perrin, directeur et directeur adjoint du cabinet du Ministre du Travail, et Marcel Bernard, directeur au Ministère du Travail.

Les projets gouvernementaux

Le Conseil de Cabinet a demandé aux Chambres de voter avant leur séparation divers projets entres autres ceux relatifs aux dettes agricoles, aux pouvoirs douaniers, aux secours à l'Afrique du Nord, au statut des voyageurs de commerce à la prorogation des délais de mise en instance des pensions, divers projets de loi concernant la marine marchande notamment la révision des pensions des inscrits maritimes.

LA RÉCEPTION DES DÉLÉGUÉS DE L'HOTELLERIE

Paris, 1er. — Comme il avait été annoncé, les délégués de l'hôtellerie patrons et ouvriers ont été réunis dans son cabinet par M. Camille Chautemps, président du Conseil, assisté de MM. Février, ministre du Travail et William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, en vue de rechercher une solution du conflit en cours.

Les pourparlers commencés à 12 h. 10, se sont poursuivis jusqu'à 13 h. 45 et seront repris à 18 heures. M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a été entendu au début de cet entretien.

On espère aboutir à une solution transactionnelle

Paris, 1er. — Les pourparlers devant se poursuivre ce soir à 18 heures, il est maintenant permis d'espérer qu'une solution transactionnelle est susceptible d'intervenir dans le conflit de l'hôtellerie.

Un appel de la Confédération générale du Petit Commerce

Paris 1er. — La Confédération générale du petit commerce et de l'artisinat, qui groupe dans ses Fédérations et Syndicats professionnels environ 140.000 adhérents, parmi lesquels de nombreux cafetiers, restaurateurs et hôteliers vient d'adresser à la presse un communiqué dans lequel elle invite de la façon la plus pressante, tous ses adhérents de Paris et de province à ne pas tenir compte de l'ordre de fermeture lancé par la Confédération des boissons et la Chambre nationale des hôteliers pour le samedi 3 juillet.

La Confédération insiste, dans ce communiqué, sur le grave préjudice que porterait au commerce français ainsi qu'au pays tout entier, une action de ce genre, qui ne manquerait pas de dresser contre l'hôtellerie une grande partie de l'opinion publique au moment précisément où commence, dans toute la France, la période des vacances et où des millions de visiteurs séjournent dans notre pays où s'apprêtent à y venir.

Une mise en garde de la Fédération nationale de l'Alimentation

Paris, 1er. — La Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation et des hôtels, cafés, restaurants fait apposer dans les principales villes de France, une affiche dans laquelle elle précise les données du conflit actuel, fait appel au public et à tous les travailleurs, qu'elle met en garde « contre cette offensive générale contre la semaine de quarante heures ».

La protestation du Comité national de l'Alimentation

Paris, 1er. — Le comité national de l'alimentation communique une note dans laquelle il précise que sa décision de se joindre à l'alimentation liquide pour une fermeture générale des boutiques le samedi 3 juillet, a avant tout, le caractère d'une protestation contre le décret du 27 avril concernant l'application des 40 heures.

Il ne s'agit pas simplement, dit la note de se solidariser avec l'hôtellerie et le commerce des boissons, mais d'obtenir en ce qui concerne l'alimentation solide les modifications indispensables que le comité a vainement réclamées jusqu'ici.

L'ÉMISSION DES BONS de l'Exposition du Progrès Social

Le Comité de l'Exposition du Progrès Social dans les Région Libérées avait organisé hier à Lille une réunion d'information à laquelle assistaient notamment MM. Hennequin, secrétaire général de la Loterie des R. L. et du Comité de l'Exposition, Broders, délégué général à la Propagande; Morand, trésorier de l'Exposition; Franchomme, de la Loterie des R.L.; Christians, président de la Fédération des Groupements commerciaux du Nord; Masson, président de l'Union Inter syndicale de l'arrondissement de Lille; Gremon, président de l'Union du Commerce de Douai et vice-président de la Fédération des groupements commerciaux; Van Peteghem, directeur administratif de la Fédération des débitants de Tabacs; Ronse, président de cette Fédération, etc...

M. Broders exposa les conditions d'émission dans les quatorze départements du Nord et de l'Est, de 400.000 bons à lots de 50 francs chacun et d'une formule absolument nouvelle.

En effet, ces bons ont l'avantage d'être remboursés deux fois, assurant à leur acheteur un bénéfice net de 100 %.

Chaque bon contient 20 tickets d'une valeur de 2 fr. 50 qui peuvent être présentés en paiement de tout achat jusqu'à équivalence de 5 % de celui-ci, chez près de 3.000 commerçants du Nord et de l'Est. Le bon est donc remboursé une première fois.

Il reste à l'acheteur 10 tickets d'entrée de 5 fr. chacun à l'Exposition du Progrès Social, deuxième remboursement du prix du bon.

Enfin, l'acheteur conserve plus d'une chance sur dix de gagner un des nombreux lots attachés à cette émission et dont le montant atteint près de neuf millions. Les bons permettent encore à leur propriétaire d'obtenir une forte réduction sur le prix du billet de chemin de fer avec lequel il se rendra à l'Exposition.

Ajoutons que des dixièmes de bons sont également émis et qu'ils présentent les mêmes avantages.

LA FÉDÉRATION DU NORD DU PETIT COMMERCE ET DE L'ARTISANAT INVITE SES ADHÉRENTS A NE PAS TENIR COMPTE DE L'ORDRE DE FERMETURE

On nous communique :

« La Fédération du Nord du petit commerce et de l'artisanat 4, rue Sadi Carnot à Hellemmes, rappelle instamment à tous ses adhérents, cafetiers, restaurateurs et hôteliers du département, qu'ils ne doivent pas tenir compte de l'ordre de fermeture lancé pour le samedi 3 juillet.

» Cette décision prise par la Confédération des boissons et la Chambre de nationale des Hôteliers fait partie de l'ensemble des menaces du grand patronat contre les lois sociales et, en particulier la semaine de 40 heures.

» Au moment où commencent les vacances populaires, elle est de nature à porter un préjudice considérable aux intérêts du commerce, sans parler de ceux du pays tout entier.

» Les petits cafetiers, restaurateurs et hôteliers ne peuvent exécuter une telle menace où la démagogie le dispute au chantage, car ses auteurs sont les mêmes qui se répandent en distribes violentes contre le désordre des grèves, en même temps qu'ils s'apprêtent de gaieté de cœur à provoquer un conflit dont personne ne peut mesurer les conséquences.

» Obéir à ce mot d'ordre : lutte contre les 40 heures, équivaudrait à dresser violemment l'ensemble des travailleurs français contre les petits commerçants dont la clientèle est essentiellement ouvrière.

» Elle demande à tous ses groupements de Paris et de province de mettre d'urgence en application les instructions détaillées contenues dans la dernière circulaire qui leur est parvenue. — Pour la Fédération, le Président : Cyrille DELOURME ; le secrétaire général : R. DELATTRE ».

SUR LE FLEUVE AMOUR

De violents combats se sont déroulés entre les flotilles soviétique et mandchoue

Les îles de Kanfentzu et de Chinamuho auraient été occupées et fortifiées par les troupes soviétiques

Londres, 1er. — On mande de Kharbine, à l'Agence Reuter :

« Des informations alarmantes annonçant que de violents combats ont lieu entre les troupes soviétiques et mandchoues, sur le fleuve Amour, continuent à parvenir ici. On ne précise pas si les incidents auxquels il est fait allusion sont ceux qui se sont produits hier ou s'il s'agit de nouveaux troubles.

» Suivant une dépêche reçue cet après-midi, de violents combats auraient eu lieu entre des flotilles soviétique et mandchoue dans le voisinage des îles de Kanfentzu et de Chinamuho, qui auraient été récemment occupées et fortifiées par des troupes soviétiques. On ne précise pas le montant des victimes.

» Suivant une autre information, quarante canonnières russes seraient concentrées dans cette région.

» On rapporte d'autre part que cinq canonnières soviétiques ont attaqué, hier, à 17 h., des contingents de troupes du Mandchoukouo et que les navires russes auraient pénétré dans les eaux territoriales mandchoues. La situation serait alarmante ».

L'opinion japonaise fait preuve de modération

Tokio, 1er. — Selon le journal « Asahi » l'incident de Sennufa a éclaté après que des canonnières soviétiques eurent tiré sur des soldats japonais qui nageaient dans le fleuve. L'importance des dommages infligés aux canonnières a surpris l'état-major de l'armée du Kouantoung.

L'opinion japonaise témoigne d'une extrême modération après cet incident. Elle manifeste le désir de voir l'affaire rester là.

Le Japon se propose de localiser l'incident

Londres, 1er. — On mande de Tokio à l'Agence Reuter :

« On déclare, aujourd'hui, aux Ministères des Affaires Etrangères et de la Guerre, que le gouvernement japonais se propose de localiser le récent incident qui s'est produit sur l'Amour et d'adopter une attitude vigilante. Il se fie aux assurances données hier — avant l'incident — par les autorités soviétiques, suivant lesquelles les troupes seraient retirées des îles qu'elles occupent ».

L'ATTENTAT D'ORAN

C'est un différend d'ordre administratif qui aurait armé le bras du meurtrier de l'Abbé Lambert

L'état de la victime s'est légèrement amélioré

Oran, 1er. — On sait que, hier soir, alors qu'il sortait de la « Brasserie Guillaume-Tell », l'abbé Lambert a été victime d'un attentat. M. Ferrando, artiste peintre, conservateur adjoint du musée d'Oran, a tiré sur lui un coup de revolver, à bout portant. Grièvement atteint, l'abbé Lambert est tombé dans les bras de deux amis, qui l'ont transporté dans une clinique.

Le meurtrier a été arrêté et écroué.

MM. Rousseldt, préfet d'Oran, s'est rendu à la Clinique où est soigné l'abbé Lambert. Il a exprimé sa réprobation de l'attentat dont le maire d'Oran venait d'être victime.

Le substitut du procureur de la république s'est rendu au chevet du blessé, mais l'abbé Lambert, qui venait d'être piqué à la morphine, ne put être interrogé.

L'état du blessé

Hier soir, à 22 h. 30, après avoir radiographié l'abbé Lambert, le docteur Saugues a publié le bulletin suivant :

« La balle est passée à un centimètre du cœur, sans toucher aucun organe essentiel. Pas d'épanchements internes sanguins. Pour le moment, état stationnaire ».

Le récit d'un témoin

M. Amar, principal témoin de l'attentat, commis contre l'abbé Lambert, a fait le récit suivant :

« J'étais attablé sur la terrasse du « Guillaume Tell » avec une délégation de la Fédération des Patrons Limonadiers et Restaurateurs, qui venait de communiquer, au maire d'Oran, une motion votée en assemblée générale, au cours de l'après-midi.

» Alors que l'abbé était assis à nos côtés, l'agresseur surgit brusquement devant lui et l'apostropha en ces termes : « Et cette lettre ».

» A ce moment, M. Ferrando tenait une canne dans la main gauche, sa main droite était libre. Lorsque j'aperçus M. Ferrando plonger sa main dans la poche de son veston, je pressentis un malheur. Je me levais aussitôt pour tenter d'arrêter son geste meurtrier. Mais trop tard, hélas.

» Le premier coup de revolver avait déjà claqué, immédiatement suivi d'un second. M'emparant du bras droit de l'agresseur, je réussis à faire dévier l'arme et le blessé en profita pour s'enfuir et se mettre à l'abri derrière les autos qui stationnaient sur le boulevard.

» M. Ferrando voulut poursuivre le maire d'Oran, je lui barrais la route. Il me remit son arme que je déposais ensuite entre les mains du commissaire de police chargé de l'enquête.

A la suite d'un blâme

Une légère amélioration s'est manifestée dans l'état de l'abbé Lambert. Le maire d'Oran a pu se reposer durant la nuit, sous l'empire de la morphine.

C'est un différend d'ordre administratif qui aurait armé le bras de Ferrando. En effet, au cours d'une réunion de la commission des finances et des travaux, à l'Hôtel de Ville, un blâme fut voté contre Ferrando, adjoint au conservateur du musée, qui, a plusieurs reprises aurait outragé publiquement le maire d'Oran.

Hier matin, l'abbé Lambert a signé ce blâme, qui a été envoyé au domicile de Ferrando, dans l'après-midi, ce qui a provoqué chez lui une extrême surexcitation.

LE CRIME D'UN ARABE JALOUX, A LOUVROIL DEVANT LES ASSISES DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La femme est parfois capricieuse.

La flamme ardente qui brûlait dans le cœur de Simone, pour le brun musulman s'éteignit brusquement.

Par un beau dimanche, l'enfant du désert et sa douce amie s'en furent au cabaret.

La paix chez le couple semblait régner, génératrice du bonheur le plus absolu.

Un orchestre égrénait ses notes: « Tout va très bien, Madame la Marquise. »

Aux accents de la guitare, Simone dansait, avec la grâce d'une bohémienne.

Bientôt, changement d'accords !

La jeune femme tire les cartes.

Valet de cœur !

— Tout est fini entre nous, s'écrie-t-elle, en se tournant vers son brun camarade.

Et la fête continue !

Les heures passent, le couple rentre, en compagnie d'un jeune homme de leurs voisins, le petit Bourguignon.

Simone s'enfuit aussitôt dans sa chambre.

Lakdar veut l'y rejoindre.

Il se heurte à une porte obstinément close.

— Rien à faire, dit-elle, va te coucher !

L'homme insiste.

L'huis s'ouvre.

Que se passe-t-il ?...

...Six balles blindées et justicières, sortirent d'un browning, en déchirant le silence de la nuit.

La malheureuse femme, mortellement blessée, se réfugia dans la chambre de sa mère, dans les bras de laquelle elle rendit le dernier soupir.

Lakdar alla se constituer prisonnier entre les mains des gendarmes.

L'audience

A 12 h. 15, M. le conseiller Mommessin, assis au banc du président, ouvre la première audience de cette session.

L'Algérien, dans le box, a le calme passif des musulmans fatalistes. C'est un individu maigre et osseux, au visage jaune, aux tempes dégarnies de cheveux d'un noir crépu. Les yeux profondément enfoncés dans les orbites sont fuyants. C'est un sournois dit l'acte d'accusation. L'observateur pense la même chose.

Dans le fond de la salle, on remarque des ambassadeurs, venus de toutes les Algéries et quelques-uns peut-être du fond de l'Arabie.

On se rappelle le procès d'un coreligionnaire de Lakdar, qui pour un crime analogue, l'assassinat de la « belle Margot » fut bel et bien exécuté à Cuincy.

Le président évoque assez rapidement le passé de l'Arabe, ouvrier agricole, soldat du riff, père d'une famille de deux enfants qu'il abandonna pour venir travailler en France.

Excellent travailleur, d'ailleurs, qui ne cessa jamais d'envoyer des subsides aux siens, au delà de la Méditerranée.

Il eut une fois, maille à partir avec la justice, il s'était battu avec un voisin. Il écopa de quinze jours de prison, l'autre eut 16 francs d'amende.

Le président MOMMESSIN. — Vous aviez tapé un peu plus fort que lui ! (Rires).

Un portrait de la victime

Après avoir brossé un portrait de l'accusé le président s'attache à dépeindre la victime.

Divorcée, on lui avait connu plusieurs amis.

LE PRÉSIDENT. — Elle avait du tempérament ! (Cet euphémisme fait sourire l'auditoire).

Elle était pourtant assez bien considérée, à cause de son ardeur au travail et de son caractère enjoué.

Après sa mort, le commissaire de police de Louvroil dut intervenir pour calmer la fureur des habitants qui voulaient lyncher l'Arabe.

Il apparaît que Lakdar était jaloux. Il s'en défend :

— Je n'ai jamais fait de scènes de jalousie, pourtant, elle allait au bal avec les autres.

Jalousie ou intérêt ?

Les débats s'allongent au sujet de la dernière sortie au cabaret et de ces cartes qui indiquèrent que l'idylle était terminée.

Le retour à la maison est évoqué.

Lakdar veut à tout prix rejoindre Simone dans sa chambre.

Le président MOMMESSIN. — C'était fini, les cartes l'avaient dit !

« Va-t-en te coucher, je n'ai plus besoin de toi, s'écria la jeune femme », qui cependant vint ouvrir.

La discussion commença.

Lakdar a affirmé que Simone lui avait dérobé une somme de 1.700 francs.

Il lui aurait dit à ce moment :

— Tu ne veux plus de moi, rends mes sous !

— Je ne suis pas une voleuse, répliqua-t-elle, va-t-en !

Là-dessus Lakdar sortit son revolver.

LE PRÉSIDENT. — Et il fit feu jusqu'à épuisement du chargeur.

LAKDAR. — Je ne me rappelle plus.

Cette histoire de vol semble invraisemblable.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez inventé cette légende pour cacher le vrai mobile de votre crime : la jalousie, le dépit.

Les Témoins

Selon le docteur Triquenaux, médecin-légiste, il n'y eut aucune lutte ; trois projectiles portèrent, tirés d'arrière en avant et légèrement de bas en haut. Lakdar s'était penché sur le lit dans lequel la victime s'était recouchée.

Une balle perfora poumon et carotide, déterminant la mort, après une abondante hémorragie.

Le maréchal des logis chef NIQUE, aujourd'hui à Douai, et le commissaire de police de Louvroil exposent les résultats de leur enquête.

Le commissaire ne croit pas que Simone Deconninck ait pu s'abaisser à voler de l'argent à l'Arabe.

M. Ab DESSALEM est le tenancier du café où Lakdar et Simone passèrent leur soirée avant le drame.

M. BOURGUIGNON, qui passa la soirée en compagnie de l'Arabe et de sa victime, est un petit bonhomme de 16 ans, qui en paraît 13 et qui n'a pas froid aux yeux. Il eut peur, pourtant, quand il vit Lakdar avec son revolver en main.

Le jeune Bourguignon ne croit pas aux cartes :

— Tout çà, c'est des bêtises, ajoute-t-il avec le plus pur accent wallon.

Lui aussi croit que l'histoire de l'argent volé est une pure invention de Lakdar.

Vous n'avez plus rien à dire, ajoute le Président ?

— Où puis-je avoir ma feuille pour aller toucher, termine le jeune homme, qui ne manque pas de sens pratique, pour le plus grand plaisir de l'assistance.

Un incident

Un incident éclate entre l'avocat général M. Bornet et le défenseur Me Delvallée. Celui-ci pense que certaines déclarations, faites au juge d'instruction d'Avesnes, ont pu être mal transcrites.

L'AVOCAT GÉNÉRAL, indigné. — Nous savons tous que les juges d'instruction sont des faussaires par définition !

Me DELVALLÉE. — Je ne dis pas cela, mais je suis la défense et j'ai le devoir de souligner tout ce qui est favorable à mon client.

LE PRÉSIDENT. — Maître, attendez pour plaider.

Me DELVALLÉE. — Je ne veux pas insister, mais on a longuement parlé dans cette enceinte du cabinet d'instruction d'Avesnes et des manières du juge de transcrire les dépositions des témoins.

Un récit poignant

Presque défaillante, Mme Vve Deconinck, mère de la victime arrive à la barre.

Elle fait un récit poignant de la mort de sa fille qui rendit dans ses bras le dernier soufle.

Bonne maman, elle s'attache à défendre la mémoire de la victime.

LE VERDICT

Me LEFEBVRE, au nom de Mme Deconinck et du frère de la victime présente les intérêts de la partie civile. M. l'avocat général BORNET requiert les travaux forcés et Me Delvallée s'efforce d'obtenir l'indulgence du jury.

Abdouel Lakdar ben Larbi est condamné à 15 ans de travaux forcés. La mère de la victime obtient 30.000 francs de dommages-intérêts et le frère 20.000 fr.

J.-A. DUHAMEL.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 2 juillet 1937. 183e jour de l'année. — Soleil, lever à h. 50, coucher à 19 h. 55. Lune, lever à 23 h. 4[illegible], coucher à 13 h. 29.

Aujourd'hui : saint Othon. — Demain : saint Anatole.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er juillet à 17 h. 30 : Baromètre : 764 mm. 4 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 0 mm. 3. — Thermomètre, fronde 20.4 ; minima 13.9 ; maxima 22.2. — Etat hygrométrique : 82. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 1 mm.

Direction du vent : Ouest, force modérée.

Direction des nuages : Ouest. — Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : doux, assez chaud, éclaircies, ondées légères.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

2 Juillet

1566. Mort du célèbre astrologue Nostradamus, plus particulièrement connu pour ses prédictions énigmatiques présentées sous forme de quatrains, qui le firent combler de faveurs par la reine Catherine de Médicis et par le roi Charles IX. Il habita auprès d'elle le château de Chaumont.

1714. Naissance du compositeur allemand Gluck, célèbre par une pureté et une vigueur rares dans la musique de son temps. Il a écrit ses chefs-d'œuvre en France sur des paroles françaises et mérite d'être considéré comme le créateur de l'opéra moderne.

1747. Victoire de Louis XV et du maréchal de Saxe à Maestricht sur les armées de Guillaume d'Orange et du duc de Cumberland.

1816. La frégate française « La Méduse » se jette contre le banc d'Arguin, sur la côte de l'Afrique occidentale. Le peintre Géricault s'est inspiré de ce tragique épisode pour son célèbre tableau « Le radeau de la Méduse » (Musée du Louvre).

1902. Mort, à l'âge de 88 ans, de l'astronome français Faye. On lui doit, entre autres travaux, une théorie des cyclones.

1931. Le vampire de Dusseldorf, Peter Kurten, qui avait commis de nombreux crimes sur les femmes et les enfants, est exécuté à Cologne. Les exécutions en Rhénanie, comme en France, se font à la guillotine, par un souvenir des temps napoléoniens.

1932. L'ex-roi Manoel de Portugal meurt à Twickenham, près de Londres. Il avait succédé en 1908 à son père, assassiné en même temps que son frère, le prince héritier Philippe. Manoel II fut détrôné en 1910 à la suite d'une nouvelle révolution qui provoqua la proclamation de la République

Y AURA-T-IL UN REMANIEMENT ministériel en Belgique ?

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Il est probable que dès le retour de M. Van Zeeland qui revient des Etats-Unis à bord du « Normandie », un remaniement ministériel aura lieu en Belgique. Le groupe parlementaire libéral s'est réuni jeudi après-midi. Il a décidé d'envoyer à M. Van Zeeland un délégué, le Président du Parti Libéral, M. Coulomvaux, pour lui faire savoir que les libéraux désiraient un remaniement du nouveau ministère et un nouveau programme.

Depuis que M. Delageleye, libéral, non parlementaire a été ministre de la Justice, le mécontentement n'a fait, en effet, que grandir chez les libéraux. Le groupe libéral n'a pas donné mandat à son délégué de traiter les questions de personne mais il est probable que c'est le ministre de la Justice qui est visé.

DEUX MILLE MINEURS SE SONT MIS EN GRÈVE EN BELGIQUE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

2.000 mineurs des Charbonnages de Bracquegnies et de Maurage se sont mis en grève. Ils réclament l'application de la semaine de 40 heures. Ce mouvement est déclenché sans l'assentiment de l'organisation syndicale.
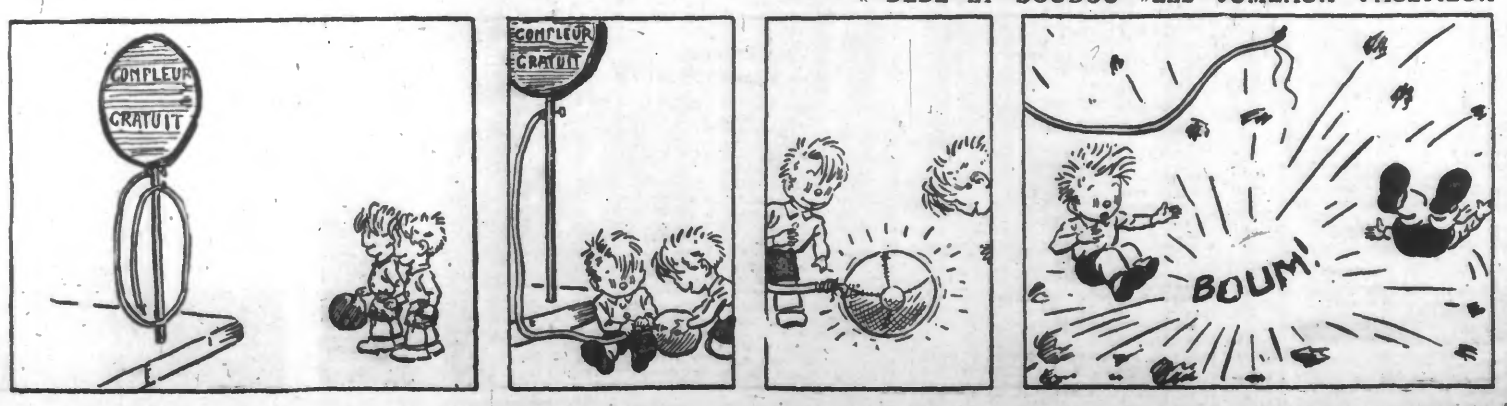
« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX